



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEPI)/MED WG 383/3

3 juin 2013

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

15^{ème} Réunion de la Commission méditerranéenne
du développement durable

Malte, 10-12 juin 2013

Suivi Rio+20 concernant la Méditerranée

Pourquoi et comment la région méditerranéenne doit/peut-elle être au premier plan ?

Suivi Rio+20 concernant la Méditerranée

Pourquoi et comment la région méditerranéenne doit/peut-elle être au premier plan ?

Ce document vise à fournir matière à réflexion concernant Rio+20 en Méditerranée. Conformément à ce document, à d'autres éléments et aux discussions entre ses membres, La Commission méditerranéenne du développement durable peut émettre des recommandations sur la manière de mettre en œuvre Rio+20 en Méditerranée. Ce document a été rédigé par le Plan Bleu et a bénéficié de contributions de la part d'autres composantes PAM.

Contexte

Dans la décision 13 de la CdP de Paris (UNEP(DEPI)/MED IG 20/8), les Parties ont :

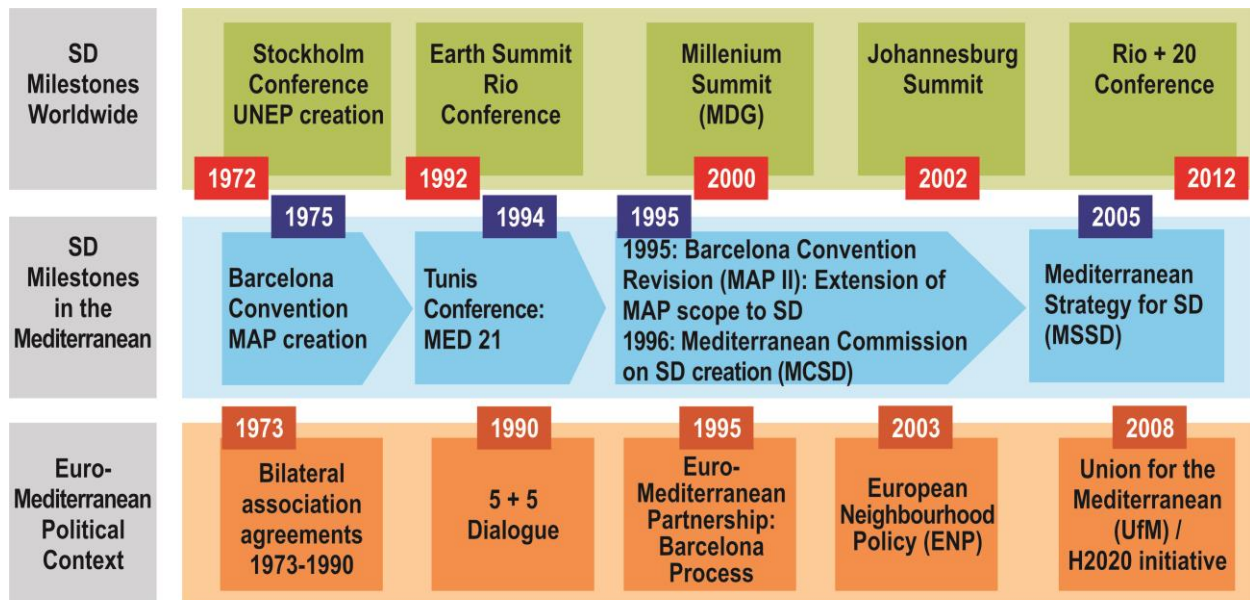
- *Reconnu le rôle* de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) dans la fourniture d'une plateforme multipartenaires utile, contribuant au développement régional durable et fournissant des conseils précieux aux Parties contractantes à cet égard, soulignant cependant le besoin de mieux focaliser la contribution de la CMDD au système PAM en prenant en compte les résultats des discussions de Rio+20

- *Inviter le Comité de pilotage* de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) à travailler, en prenant en compte la disponibilité des fonds en consultation avec le Bureau des Parties contractantes et avec l'aide du Secrétariat, sur la réforme de la CMDD en particulier en (i) révisant sa composition afin d'assurer une plus large représentativité et favoriser un sentiment d'appropriation par toute la Méditerranée ; et (ii) en renforçant son rôle et sa contribution au développement durable dans la Méditerranée et au niveau national ainsi qu'au sein des mécanismes de la Convention de Barcelone, et en présentant les résultats en vue de l'adoption par les Parties. À cette fin, les conclusions et recommandations de sa 14^e réunion (Budva, Monténégro, 2011), ainsi que les prochains résultats du sommet Rio+20 (2012) doivent être pris en compte, le cas échéant.

Les conclusions et recommandations de la 14^e réunion de la CMDD ont demandé entre autres le développement d'un programme de travail plus détaillé concernant la mise en œuvre de la SMDD y compris les actions liées telles que l'adaptation au cadre du changement climatique, la CPD, la GIZC et tout le travail du PAM et de ces Centres d'activités régionales liés à la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, ainsi que les nouvelles actions liées à Rio+20, les actions de préparation vers la SMDD révisée, etc.

Le récapitulatif des recommandations de l'Évaluation de la mise en œuvre de la SMDD (réf. à ajouter) a suggéré le développement d'une feuille de route pour la révision de la SMDD.

Il est important de comprendre l'« histoire » du développement durable en Méditerranée. La note 22 du Plan Bleu (voir http://www.planbleu.org/publications/8p22_20ans_dd_EN.pdf) fournit des indications utiles, par exemple le schéma suivant. Il montre l'articulation entre les étapes du développement durable au niveau mondial et méditerranéen. Compte tenu de cela, il semble souhaitable de s'inspirer des résultats de Rio+20 pour la révision de la SMDD.



SD = Sustainable Development; MAP = Mediterranean Action Plan

La Déclaration de Rio+20, « l'avenir que nous voulons » mentionne l'économie verte dans le contexte de la réduction de la pauvreté, introduit le concept d'Objectif de développement durable (ODD) et le fait qu'ils remplaceront et/ou compléteront les OMD après 2015 et adopte le programme de Consommation et de production durable (CPD). En Annexe 2, un tableau propose une identification d'éléments figurant dans la déclaration Rio+20 présentant un intérêt particulier dans le contexte méditerranéen. Le processus de révision de la SMDD doit préciser comment ces éléments seront pris en compte. Entre autres, les objectifs Aïchi, l'adaptation aux changements climatiques, l'économie verte et la CPD doivent être introduits et/ou renforcés dans la révision de la SMDD.

Le processus de révision doit également accorder une attention particulière aux organisations régionales pouvant être impliquées. Dans la décision 13 susmentionnée de la 17^e CdP de Paris, les Parties ont demandé que « le Secrétariat, en consultation préalable avec le Bureau des Parties contractantes, prépare une collaboration formelle avec la CGPM, la CDB, l'UICN et l'UpM et, comme le stipule l'article 11 de ses Termes de référence d'initier une coopération et un partenariat avec d'autres organisations régionales et internationales pertinentes, le cas échéant, et de présenter les résultats pour adoption par les Parties ».

Des Protocoles d'accords avec certaines de ces organisations ont déjà été rédigés ou signés. Cela se révélera très intéressant pour la révision de la SMDD car cela facilitera l'implication de ces organisations dans la révision et la mise en œuvre de la SMDD.

Considérations sur la « SMDD 1.0 »

La SMDD 1.0 a été développée grâce à une étude prévisionnelle régionale vaste et systémique (Méditerranée : les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le développement : <http://www.planbleu.org/red/main.php?page=6&language=en&hideSm=1>). SMDD 1.0 est disponible à l'adresse suivante : http://www.planbleu.org/publications/smdd_uk.pdf. Les quatre objectifs principaux sont :

1. Contribuer au développement économique en renforçant les actifs méditerranéens.
2. Réduire les disparités sociales en mettant en œuvre les Objectifs du millénaire pour le développement et renforcer les identités culturelles.
3. Changer les modèles non durables de consommation et de production et assurer la gestion durable des ressources naturelles.
4. Améliorer la gouvernance au niveau local, national et régional

Essentiellement, ces derniers sont liés aux trois piliers du développement durable et aux questions relatives à la gouvernance. Ils restent bien entendu d'actualité. De la même façon, les sept domaines d'action prioritaires sont toujours pertinents :

1. Meilleure gestion des ressources et demandes en eau.
2. Utilisation rationnelle améliorée de l'énergie, hausse de l'utilisation d'énergies renouvelables et atténuation et adaptation aux changements climatiques.
3. Mobilité durable au moyen d'une gestion appropriée des transports.
4. Tourisme durable en tant que secteur économique porteur.
5. Agriculture et développement rural durables.
6. Développement urbain durable
7. Gestion durable de la mer, du littoral et des ressources marines.

Concernant les indicateurs, le Plan Bleu produit tous les deux ans un suivi de la SMDD :

http://www.planbleu.org/publications/Indicateurs_SMDD_2011_EN.pdf

Les recommandations de l'Évaluation de la mise en œuvre de la SMDD se réfèrent principalement aux indicateurs et aux processus de mise en œuvre, en particulier aux liens avec les processus régionaux, nationaux et locaux.

Points clés de la révision de la SMDD

Il semble nécessaire de réviser la SMDD d'ici 2015 conformément à Rio+20 et aux événements qui se sont déroulés en Méditerranée depuis 2005. Ainsi, la SMDD 2.0 devra probablement être développée sans une étude prévisionnelle comme il a été le cas en 2005.

Le processus de révision doit s'appuyer sur les forces de la SMDD et prendre en compte les recommandations de l'Évaluation de la mise en œuvre de la SMDD et des résultats de RIO+20. Par conséquent, les objectifs SMDD et des domaines d'action prioritaires ne seront pas rouverts. Le processus de révision se concentrera principalement sur les quatre questions/tâches suivantes :

1. Laisser la SMDD être plus efficace
2. Meilleur suivi
3. Consolidation des relations PAM avec d'autres organisations afin d'améliorer la mise en œuvre de la SMDD
4. Se projeter dans le futur (Med 2050)

Une feuille de route préliminaire pour la révision de la SMDD est disponible en Annexe I.

Que la SMDD soit plus efficace

À cet effet, la SMDD 1.0 peut être « maintenue telle quelle » et les axes transversaux qui intégreraient la structure de la SMDD 1.0 peuvent être proposés pour la SMDD 2.0. Dans la SMDD 1.0, le 7^e domaine d'action prioritaire (gestion durable de la mer, du littoral et des ressources marines) est déjà transversal et est en cours de mise en œuvre par le biais de la feuille de route de l'approche écosystémique PAM (voir Décision IG.20/4) et le Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole GIZC (dénommé « Plan d'action GIZC plus loin dans le texte, voir Décision IG 20/2 pour plus de détails). L'approche écosystémique PAM et le Plan d'action GIZC sont de bons candidats pour constituer les axes de la SMDD 2.0. Les axes transversaux de la SMDD 2.0. doivent permettre de concentrer les efforts sur des cibles spécifiques sans oublier le cadre général.

En prenant en compte la déclaration Rio+20, la décision de la CdP et le Programme de travail PAM existant, les axes de la SMDD peuvent être :

1. Les objectifs Aichi / Bon état écologique des écosystèmes marins. Cet axe correspondra à la feuille de route de l'approche écosystémique PAM.
2. GIZC. Cet axe correspondra au plan d'action GIZC.

3. Économie verte. Cet axe n'est pas encore aussi développé que les précédents. La feuille de route sur la CPD pour la méditerranée à développer par le projet Switch Med contribuera à son développement. D'autres activités peuvent être développées dans le cadre de cet axe par les composantes PAM et/ou les partenaires PAM.
4. Adaptation au changement climatique. Cet axe constituera le cadre stratégique méditerranéen d'adaptation au changement climatique requis par les Parties. Le travail sur cet axe comportera : la création de synergies entre les outils et méthodes de projet, de développement et de diffusions pour faciliter l'adaptation au changement climatique et les méthodes pour faciliter l'adaptation et la promotion du développement face aux impacts attendus du changement climatique. Le projet « intégration de la variabilité et du changement climatique dans les stratégies nationales pour mettre en œuvre le Protocole GIZC » contribuera à cet axe. Au-delà des questions d'adaptation au changement climatique, cet axe peut aborder les questions liées à la « résilience ».

Les axes susmentionnés ne sont pas exhaustifs et n'ont pas pour objectif de résoudre tous les problèmes liés au développement durable au niveau méditerranéen. D'autres axes peuvent être définis ultérieurement et repris par une organisation partenaire.

Les Parties peuvent valider, au moyen d'une décision de la CdP, les 4 axes (ou amender les axes suite à une discussion lors des réunions de la CMDD et des points focaux PAM). En 2014 et 2015, le système PAM avec ses partenaires développerait la SMDD 2.0 selon ces axes. Pour les axes 1 et 2, la voie à suivre est relativement claire puisque cette dernière a déjà été discutée à la CdP de Paris. Pour les axes 3 et 4 un travail continu est nécessaire. Ce développement utilisera les résultats des études prospectives (par exemple MedPro <http://www.medpro-foresight.eu/fr>). Selon les souhaits des Parties, le système PAM peut concentrer ses efforts sur l'aspect marin du premier axe sans oublier les liens entre les axes.

Un meilleur suivi

Les indicateurs SMDD 1.0 (http://www.planbleu.org/publications/Indicateurs_SMDD_2011_EN.pdf) devront être modifiés conformément aux recommandations de l'Évaluation de la mise en œuvre de la SMDD et de l'évolution de la SMDD décrite ci-après. Ce suivi peut en quelque sorte constituer l'Axe 0 de la SMDD 2.0.

Le développement de l'Axe 0 peut contribuer au développement d'ODD au niveau mondial (approche ascendante). Par exemple, l'indicateur d'efficacité de l'eau utilisé dans le bassin méditerranéen peut être d'un grand intérêt au niveau mondial. Inversement, il sera nécessaire de voir comment adapter les ODD mondiaux au niveau méditerranéen (approche descendante). Une composante de ce meilleur suivi peut être la mise à jour de l'état de l'environnement et du développement publié en 2009.

Le suivi de la SMDD devra également inclure les cibles et indicateurs ECAP en vertu de la feuille de route CPD à développer. Au-delà des indicateurs, il sera également important de mieux identifier les actions et projets contribuant au développement durable. Cela doit être réalisé avec les partenaires.

Mise en œuvre de la SMDD au-delà du PAM

Afin que la SMDD soit mise en œuvre, le PAM doit renforcer les partenariats avec d'autres organisations régionales et en développer de nouveaux. Certaines organisations peuvent assumer la responsabilité du suivi de la mise en œuvre de la SMDD le long d'un axe. La réforme de la SMDD peut également être un moyen d'impliquer de nouveaux partenaires.

Se projeter dans le futur (MED 2050)

Comme il a été mentionné, la SMDD 2.0 ne sera pas élaborée sur la base d'une étude prévisionnelle comme cela a été le cas de la SMDD 1.0. Néanmoins, en parallèle avec la révision de la SMDD, il semble important d'envisager à une telle étude pour la SMDD 3.0. L'objectif principal de « MED 2050 – voies possibles d'aujourd'hui à 2050 pour la région méditerranéenne » est d'explorer les futurs possibles à partir d'aujourd'hui jusqu'à 2050 pour la région méditerranéenne en démontrant correctement :

1. Les risques et les coûts de la « non mise en œuvre » de mesures visant à protéger le milieu marin et côtier et prévenir sa dégradation.
2. Les bénéfices de la mise en œuvre.

Med 2050 comprendrait quelques scénarios. Les idées préliminaires mèneraient à cinq scénarios. L'un serait « business as usual » et les quatre autres proviendraient de la combinaison de deux paramètres :

1. Coopération entre les pays méditerranéens (au niveau politique et économique) vs aucune coopération.
2. Politiques environnementales proactives vs aucune nouvelle politique environnementale.

Il serait également primordial d'articuler les échelles d'analyse :

1. Afin d'explorer les éventuels futurs dans la zone méditerranéenne, il n'est pas possible de travailler uniquement au niveau régional.
2. Des liens avec l'IPBES et le GIEC doivent également être recherchés.

Med 2050 serait une occasion de renforcer les liens entre le PAM et les institutions universitaires travaillant sur des questions relatives au développement durable en Méditerranée. Le Med50 peut jouer pour le PAM le même rôle que celui joué par le GIEC pour la CCNUCC.

En 2014-2015, le Med 2050 peut être mieux défini : les partenaires (principalement les institutions universitaires), les fonds, si la CMDD estime que le Med 2050 est pertinent et si les Parties le souhaitent, le Med 2050 pourra être officiellement lancé lors de la CdP de la Convention de Barcelone en 2015.

Annexe I
Feuille de route préliminaire de la révision de la SMDD

Annexe I

Feuille de route préliminaire de la révision de la SMDD

Printemps 2014

Consultation électronique des membres de la CMDD afin de constituer un groupe d'expert qui aidera les composantes PAM à rédiger la SMDD 2.0 conformément aux axes convenus à la CdP d'Istanbul. Ce groupe doit être équilibré d'un point de vue géographique et thématique. Les composantes PAM et les principales organisations partenaires PAM prendront part à ce groupe. Il sera limité à 20 membres afin d'être gérable. Des sous-groupes pourront être définis afin de travailler sur un axe spécifique.

Entre mai et février 2014

3 à 5 réunions du groupe d'expert afin de rédiger la SMDD 2.0. La SMDD doit être consultée électroniquement pour obtenir des lignes directrices/commentaires au cours du processus. Une plateforme virtuelle sera mise en ligne afin de faciliter la collaboration.

Avril 2014

Projet de SMDD 2.0 soumise à la réunion des Points focaux PAM pour des commentaires préliminaires.

Mai 2014

Réunion du groupe d'expert pour intégrer les commentaires et proposer un nouveau projet de SMDD 2.0.

Juin 2014

Projet SMDD 2.0 soumis à la réunion de la CMDD pour finalisation.

Septembre 2014

SMDD 2.0 soumise à la réunion des Points focaux PAM.

Janvier 2015

SMDD 2.0 soumise à la CdP pour approbation.

Annexe II

Annexe II

Structure de la déclaration « l'avenir que nous voulons »	Points clés. Remarques et/ou lignes d'action possible pour le PAM
I. Notre vision commune	Objectifs généraux du DD : élimination de la pauvreté, CPD, GRN et protection en tant que base pour le développement économique et social
II. Renouveler l'engagement politique	
A. Réaffirmer les principes de Rio et les plans d'action passés	Des responsabilités communes, mais différenciées : seuls les principes de Rio sont explicitement mentionnés. Comparés aux textes mentionnés ici, les Protocoles CB, SMDD, PAS MED, PAS BIO sont relativement opérationnels.
B. Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et la cohérence : évaluer les progrès accomplis et les lacunes qui subsistent dans la mise en œuvre des documents issus de grandes réunions au sommet consacrées au développement durable, et faire face aux problèmes existants et nouveaux	Au-delà du PIB. Restaurer la santé de l'écosystème. Indicateurs SMDD, empreinte Med, Bon état écologique (BEE) à atteindre au moyen du projet ECAP.
C. Se rapprocher des grands groupes et autres parties prenantes	Grands groupes, secteur privé, femmes. Besoin de relancer la CMDD (une attention particulière doit être portée à la communauté scientifique et aux autorités locales)
III. Une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	L'économie verte pour faciliter la transition vers le DD. Potentiel chapitre dédié dans la SMDD 2.0 se focalisant sur les emplois et la finance.
IV. Cadre institutionnel du développement durable	
A. Renforcement des trois dimensions du développement durable	Renforcement de la cohérence. Créer des partenariats avec d'autres acteurs régionaux (UpM, CGPM, CIHEAM, CMI, UICN, FAO/Silva Mediterranea,...)
B. Renforcement des dispositifs intergouvernementaux de développement durable	
Assemblée générale	Aucun changement
Conseil économique et social	Aucun changement
Forum politique de haut niveau	Remplacer CDD. Peut constituer un exemple pour la CMDD
C. Le pilier « environnement » dans le contexte du développement durable	Meilleure articulation entre les AME. Renforcement du lien entre le rapport sur l'environnement du PAM et la Perspective GEO, consolider les liens avec les AME mondiaux.
D. Les institutions financières internationales et les activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies	«Unis dans l'actio ». Renforcer le lien avec le PNUD et la Banque mondiale au niveau Med.

Structure de la déclaration « l'avenir que nous voulons »	Points clés. Remarques et/ou lignes d'action possible pour le PAM
E. Action aux niveaux régional, national, infranational et local	Focalisation sur les commissions régionales des Nations Unies, Partenariat pour une passerelle verte. Emplacement stratégique Med entre l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient, extension du partenariat pour une passerelle verte à la Med.
V. Cadre d'action et suivi	
A. Domaines thématiques et questions transversales	
Élimination de la pauvreté	OMD. La création d'emplois est fondamentale, ainsi, les impacts socio-économiques des politiques et mesures environnementales sont fondamentaux.
Sécurité alimentaire, nutrition et agriculture durable	Pertinent pour Med, CIHEAM peut proposer un axe dans SMDD 2.0
Eau et assainissement	PMCEJ, inondation. Forum Med sur la gestion de la demande en eau en cours de préparation. Doit-on inclure quelque chose sur les risques (inondation, sécheresse...) ?
Énergie	Accès à l'énergie, efficacité énergétique. Indicateurs d'efficacité énergétique, planification de l'espace maritime, énergie marine
Développement durable du tourisme	Label ou Charte Med de tourisme durable
Modes de transport viables	Autoroutes maritimes (Projet UpM)
Villes et établissements humains viables	Déchets inclus ici. Stratégie-cadre urbaine en cours de préparation par l'UpM.
Santé et population	« santé environnementale » non soulignée ...
Promotion du plein emploi et de l'emploi productif, du travail décent pour tous et de la protection sociale	OIT. Responsabilité sociale des entreprises parmi sociétés Med, opportunité avec ASCAME en vertu de Green Econol.
Océans et mers	Les ORGP mentionnées, Programme des mers régionales non, au-delà de la juridiction nationale, processus régulier, rendement maximal durable, Aichi (10 % AMP). Renforcer le lien avec les CGPM, BEE au moyen du projet ECAP, révision PAS-BIO
Petits États insulaires en développement	
Pays les moins avancés	
Pays en développement sans littoral	
Afrique	NEPAD. La Méditerranée en tant que passerelle entre l'Europe et l'Afrique et

Structure de la déclaration « l'avenir que nous voulons »	Points clés. Remarques et/ou lignes d'action possible pour le PAM
	non en tant que barrière.
Actions régionales	Med non mentionnée de manière explicite. Cependant la SMDD est une telle initiative...
Réduction des risques de catastrophes	Des systèmes d'alerte rapides peuvent être développées dans la Med.
Changement climatique	Plan d'action de Nairobi. Stratégie-cadre d'adaptation au climat à inclure dans la SMDD 2.0.
Forêts	FNUF, PCF, MCPF, nouvelle stratégie en cours de préparation, état des forêts méditerranéennes publié par la FAO avec la collaboration du Plan Bleu.
Biodiversité	CDB, partage des bénéfices, CITES, IPBES. Alors que le GIEC était relativement bas, l'IPBES est en croissance. Dans ce contexte, quelle est la contribution de la Med ?
Désertification, dégradation des terres et sécheresse	UNCCD. Véritable enjeu en Med., rien n'est fait au niveau Med pour le moment.
Montagnes	?
Produits chimiques et déchets	ASGIPC. À discuter avec MED POL et CAR/PP
Consommation et production durables	10YFP adopté. Switch Med, CPD seront un sous-axe de la SMDD 2.0.
Industries extractives	?
Éducation	?
Égalité des sexes et autonomisation des femmes	?
B. Objectifs de développement durable	Pour « remplacer » et/ou « compléter » les OMD après 2015 Développer des ODD Med pour surveiller la SMDD 2.0.
VI. Moyens de mise en œuvre	
A. Financement	Prioriser le DD dans l'allocation des ressources, APD, FEM.
B. Technologie	Transfert de technologie, données reposant sur les technologies spatiales, renforcement de l'interface science et politique. Plus de GMES en Med ?
C. Renforcement des capacités	Suivi Horizon 2020.
D. Commerce	OMC. Évaluer l'impact de la libéralisation du commerce au niveau méditerranéen ?
E. Registre des engagements	À articuler avec l'étiquette UpM